



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

---

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 20 avril 2026 le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 308-26 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne* »;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec).

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 19 JUIN 2026.

Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 19 juin 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 19 juin 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois  
Adjointe à la direction et assistante-greffière